



**HAL**  
open science

**CDE - Centre de droit économique**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CDE - Centre de droit économique. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02030611

**HAL Id: hceres-02030611**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030611>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Centre de droit économique CDE – EA 900  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Décembre 2010



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de droit économique CDE – EA 900  
sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Paul-Cézanne Aix-Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Décembre 2010



# Unité

Nom de l'unité : Centre de droit économique (CDE)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : EA 900

Nom du directeur : M. Jacques MESTRE

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Bernard BEIGNIER, Université Toulouse 1, représentant le CNU

### Experts :

Mme Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Manuel GROS, Université Lille 2

M. Christophe RADE, université Bordeaux 4

M. Jean-François SEUVIC, Université Nancy 2

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg

M. Daniel TOMASIN, Université Toulouse 1

## Représentants présents lors de la visite

### Déléguée scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

### Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille

M. Alexis BUGADA, Assesseur à la recherche du Vice-Président du CS



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite a eu lieu le jeudi 9 décembre 2010, en présence de très nombreux membres du Centre de droit économique (CDE). L'audition a commencé par la présentation par le directeur de l'organisation du Centre, de son fonctionnement (moyens humains et matériels), de son bilan et de son projet. S'en est suivi un dialogue fructueux et cordial entre le comité d'experts et les membres de l'équipe au travers de questions auxquelles des réponses claires et précises ont été apportées soit par le directeur soit par les membres de l'équipe dans une grande liberté et simplicité. A succédé à cette échange, l'audition à huis clos des doctorants : ils sont apparus heureux, dynamiques et très satisfaits de leurs conditions d'encadrement et d'intégration dans l'équipe. Enfin, le comité d'experts a pu visiter les locaux du CDE centralisés dans le nouveau bâtiment « Espace Cassin » réalisé récemment par l'Université. L'endroit offre un bel espace de travail tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Bénéficiant d'une renommée nationale et internationale solide, le centre de droit économique (directeur : Jacques MESTRE), créé en 1983, est composé, au titre du bilan de six pôles de recherches qui constituent son domaine d'activités :

- « contrats d'affaires » (M. J. MESTRE, Mme M.E. PANCRAZI)
- « propriété intellectuelle » (Mme L. MERLAND)
- « entreprises en difficulté » (M. G. BLANC)
- « droit du sport » (M. F. RIZZO)
- « droit des sociétés et de la concurrence » (M. D. PORACCHIA, M. J.C. RODA)
- « droit des transports » (M. C. SCAPEL)

Pour le projet, le CDE a décidé de continuer à labourer ses champs traditionnels de recherche :

- « droit des contrats » ;
- « droit des sociétés » ;
- « droit des transports » ;
- « droit de la propriété intellectuelle » ;
- « droit social de l'entreprise » (qui acquiert une visibilité qu'il n'avait pas auparavant).

Il entend aussi développer plus fortement un pôle de recherche déjà mature (« droit du sport ») tout en initiant deux pôles nouveaux : « droit de l'environnement » et « droit de l'énergie ».

Enfin, le CDE est impliqué dans la formation universitaire au travers, notamment, du master 2 « Droit économique », du master 2 « Droit maritime et des transports », du master 2 « Droit des affaires internationales », du master 2 « Propriété intellectuelle et nouvelles technologies », du master 2 « Ingénierie des sociétés », du master 2 « Droit du transport terrestre », du master 2 « Droit du sport », du master 2 « Environnement, sécurité, qualité de l'entreprise », du master 2 « Droit et gouvernance des énergies » et du master 2 « Droit des affaires internationales ».



- **Equipe de Direction :**

Le directeur du CDE est le professeur Jacques MESTRE. Le centre se réunit une fois par mois en assemblée plénière. Chacun des pôles de recherche est dirigé ou codirigé par un enseignant-chercheur. La mise en place d'une charte éthique et d'une démarche qualité est envisagée lors du prochain contrat. Une procédure interne de validation des demandes de soutien financier formulées par les chercheurs a été créée afin d'assurer le financement le plus juste et adéquat.

- **Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :**

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	26	26
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	20	2
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1	1
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	141	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	20	20

## 2 • **Appréciation sur l'unité**

- **Avis global sur l'unité :**

Le Centre de droit économique (CDE) est une unité de recherche particulièrement dynamique, très bien organisée. L'activité scientifique y est exemplaire tant pour la qualité, la diversité et le nombre de publications des enseignants-chercheurs que pour l'encadrement des doctorants. Cette activité est remarquable, également, pour son dynamisme en matière d'organisation de nombreux colloques et journées d'études. Le centre bénéficie d'une très forte attractivité au plan national et international. L'équipe a su, de surcroît, produire des efforts soutenus pour développer des partenariats et des réseaux internationaux. La structure de type fédérative, très souple et non cloisonnée, composée de pôles de recherches, permet de conférer une certaine autonomie aux responsables de chacun de ces pôles qui ont ainsi la possibilité de gérer directement des contrats de recherche avec des dotations financières propres. L'unité du centre est néanmoins sauvegardée par des recherches collectives transversales, impliquant les enseignants-chercheurs qui se réunissent régulièrement. Enfin, les relations avec les milieux professionnels sont très développées pour chacune des thématiques du centre.

- **Points forts et opportunités :**

Il s'agit, tout d'abord, de l'excellente organisation de l'équipe, très bien structurée, en six pôles de recherche dotés d'une certaine indépendance. Des recrutements réguliers de nouveaux enseignants-chercheurs permettent d'assurer une continuité des activités de recherche tout comme un rythme de soutenances de thèses de grande qualité



(douze qualifiés CNU durant le contrat qui s'achève) couplé à un effort sérieux de publications de ces travaux dans une collection spécifique.

Les nouveaux locaux mis à disposition du CDE (Espace René Cassin) devraient permettre de renforcer les liens entre les pôles de recherche pour que le centre conserve, voire renforce, son unité.

Le caractère pluridisciplinaire de l'équipe, qui couvre l'ensemble des secteurs du droit des affaires avec certains points forts comme le droit des contrats, le droit des sociétés, le droit des transports, le droit du sport est un atout remarquable qui permet de mener des recherches transversales dont les apports profitent aux professionnels et aux doctorants. Le CDE a acquis une notoriété nationale et internationale, notamment au travers de l'excellence de sa production scientifique, qui lui permet d'attirer des étudiants et des chercheurs français et étrangers.

- **Points à améliorer et risques :**

Le champ disciplinaire manque, parfois, de clarté. Les recouvrements avec les activités d'autres centres de recherche (droit social, droit pénal, droit civil) sont inévitables et limitent les capacités de développement au sein du centre de disciplines telles que le droit de l'environnement, le droit social, le droit pénal des affaires, le droit de l'énergie. Dans ces domaines, le nombre d'enseignants-chercheurs du CDE est particulièrement réduit.

- **Recommandations :**

Afin de limiter les recouvrements de domaines de recherche avec les autres centres de l'université, la Fédération de recherche « Droits, Pouvoirs et Sociétés » devrait être un acteur important de collaboration, notamment dans les domaines du droit civil, du droit social et du droit pénal.

- **Données de production :**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	20
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	2
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	77 %
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	36

### 3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

Le CDE présente d'excellentes publications dans des secteurs de recherche soumis à de fortes évolutions (par exemple, droit des sociétés et de la concurrence ; droit des transports). Le Centre comporte plusieurs équipes internes qui développent, chacune, une dynamique de recherche sur une ou des thématiques qui leur sont propres :

- pôle « contrats d'affaires » : le droit des contrats appliqués aux droit des affaires est le pilier de la recherche du CDE depuis sa création. De nombreuses publications individuelles (articles, ouvrages) de membres de l'équipe peuvent y être rattachées. Plus récemment, il a été l'occasion d'une recherche collective originale portant sur les principales clauses des contrats d'affaires, recherche aboutissant à la publication d'un ouvrage collectif étudiant plus de cent vingt clauses types. Un colloque sur le droit de l'OHADA (partie contractuelle) a, également, été organisé ou, encore sur l'étude comparée du phénomène contractuel (en partenariat avec l'Institut suisse de droit comparé et le Centre de droit comparé et européen de l'Université de Lausanne, en 2009) ;



- pôle « propriété intellectuelle » : au-delà des thèses soutenues, trois colloques ont été organisés (« droits, parfums et cosmétiques », « protection des dessins et modèles », « politiques européennes de la politique intellectuelle ») avec une ouverture internationale importante pour le dernier. Des membres de l'équipe publient très régulièrement dans des revues de référence (« Propriété industrielle » ; revue Lamy Droit de l'immatériel », « Droit et patrimoine ») et tiennent des chroniques ;

- pôle « entreprises en difficultés » : l'activité du pôle après la grande réforme de 2005, a, pour l'essentiel, reposé sur les contributions individuelles et la responsabilité de chroniques ;

- pôle « droit du sport » : il s'agit d'un pôle très actif du centre, ses activités se mesurant 1) en termes de publications (Lamy Droit du sport, Code du sport chez LexisNexis ; chroniques de droit du sport dans des revues nationales ; création de la revue trimestrielle Les Cahiers de droit du sport publiés aux PUAM, plus de 10 numéros) et 2) d'organisation de colloques (4) et de conférences sur des sujets porteurs (par exemple, « La réforme du statut de l'agent sportif » ; « Le droit d'exploitation des paris sportifs en ligne, nouvel enjeu pour le sport français ») ;

- pôle « droit des transports » : ce pôle développe trois grands axes de recherche (« Transports & Sécurité, sûreté, environnement, énergie », « Transports & concurrence », « Transports & contentieux et responsabilité »). Chacun donne lieu à des sujets de thèses, certains dans le cadre d'une co-tutelle internationale (Université de Tunis et de Québec). Le pôle a participé, en 2007-2009, au contrat de recherche SCANMARIS (Surveillance et contrôle des activités des navires en mer) en partenariat, entre autres, avec la DCNS, l'Ecole des Mines de Paris, l'ONERA. Depuis janvier 2010, un nouveau projet ANR SARGOS a débuté (cf., infra projet). Il est, également, le support de deux collections aux PUAM (droit des transports maritimes et terrestres ; droit aérien) permettant la publication de thèses spécialisées, de colloques et de travaux de recherche et, surtout, de la Revue, reconnue, de Droit commercial, maritime, aérien et des transports. Bénéficiant du plus important fonds documentaire de France en droit des transports, donc d'un outil performant, les membres du pôle publie régulièrement (articles individuels ; Traité de Droit maritime, LGDJ). Enfin, ont été organisés des colloques nationaux mais aussi organisés à l'étranger car le pôle privilégie le développement des relations internationales avec, entre autres, l'Université du Queensland, de Québec, de Casablanca, de Varsovie, l'Université Maritime de Shanghai ou encore de Séoul. Il accueille régulièrement des professeurs invités étrangers ;

- pôle « droit des sociétés et de la concurrence » : deux colloques ont été organisés l'un sur le thème très intéressant « Innovation et confiance », l'autre sur la « modernisation de l'économie » après la loi du 4 août 2008. De très nombreuses contributions individuelles alimentent ce pôle ainsi qu'un nombre significatif de thèses.

La répartition des membres de l'équipe entre ces pôles reste, manifestement, très souple car, si chaque membre a un rattachement principal, ils demeurent manifestement disponibles pour participer aux travaux des autres pôles en fonction de leurs centres d'intérêt et des besoins. Cela permet une grande réactivité. De plus, chaque pôle est source de soutenance de thèses en plus ou moins grand nombre mais toujours de façon assez significative.

Les six pôles de recherche couvrent l'essentiel de la discipline et les nouvelles orientations prises en droit de l'environnement et en droit de l'énergie (cf. projet) sont très intéressantes mais le CDE devra renforcer son équipe sur ces thèmes, ou s'associer aux autres centres de recherche de l'Université (par exemple, l'UMR 6201 « Droit public comparé, droit international, droit européen »).

Il existe un véritable courant de publications très nombreuses, d'articles et de chroniques dans des revues à comité de lecture, de manuels, de traités ou d'ouvrages dans des collections de grandes maisons d'édition (73 ACL ; 190 ACLN ; 79 ASLC ; 11 ACTI ; 3 ACTN ; 13 COM ; 88 OS ; 5 DO). La qualité des thèses soutenues se traduit par un nombre significatif de candidats qualifiés par le CNU (5 candidats qualifiés pour le contrat qui s'achève). De plus, l'équipe assure la direction d'une collection d'ouvrages au sein des Presses Universitaires d'Aix Marseille (PUAM) réputée (elle est l'objet de nombreuses sollicitations extérieures à l'Université Aix-Marseille 3) et permettant une large diffusion des thèses soutenues (15 déjà publiées et 7 en cours de publication). Elle dispose ainsi de l'outil nécessaire à une véritable politique éditoriale et de valorisation de la recherche. Existente, également, des partenariats anciens et solides avec les principales maisons d'édition en France.

Les relations contractuelles ne sont pas limitées à des partenariats portant sur l'organisation de journées d'actualité, des journées d'études, des colloques (Barreau de Marseille ; Association française de juristes d'entreprise) puisqu'un nombre significatif de conventions de recherche, notamment en droit des transports, en droit des contrats d'affaires et en droit du sport a été conclu.



Les colloques, séminaires de formation professionnelle et conférences organisés par le centre de droit des affaires sont un lieu de rencontre avec les milieux professionnels, et sont ouverts également aux étudiants qui bénéficient ainsi d'une formation complémentaire à la recherche.

Enfin, la dimension européenne et internationale est présente voire renforcée car, tout à la fois, elle innove l'ensemble des pôles et est source de recherches spécifiques. Une volonté de développer cette dimension est manifeste (choix de sujets de thèse à dimension comparative ; partenariat, par exemple, avec l'Institut suisse de droit comparé, avec l'Université Libanaise de Beyrouth ; développement de recherche en droit OHADA ; accueil de professeurs invités étrangers).

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Il existe une forte implication des membres du CDE dans des missions d'enseignement à l'étranger (entre autres, Liban, Suisse) ou dans la participation à des colloques internationaux (cf. supra). De même, les colloques et journées d'études organisés par le CDE ont une réelle renommée nationale et internationale. Une participation à de grands programmes européens semble possible dans les années à venir, compte tenu des partenariats conclus (notamment avec l'Institut suisse de droit comparé et le Centre de droit comparé de Lausanne) et dans la mesure où l'équipe pourrait bénéficier d'un support administratif renforcé.

L'attractivité du CDE se manifeste aussi par le recrutement régulier de nouveaux enseignants-chercheurs, qui permet d'assurer la continuité des recherches dans le temps, par le nombre important de professeurs invités, particulièrement, en droit des transports et par le nombre de doctorants provenant d'autres universités françaises ou d'universités étrangères et ce, dès le niveau de master 2.

Même si, pour l'instant, il y a eu un nombre limité de contrats de recherche passés avec l'ANR (projet essentiellement rattachés au pôle droit des transports), le CDE dispose d'une capacité certaine à obtenir des financements externes pour ces projets de recherche ou pour soumissionner à des appels d'offre mais, également, pour obtenir un plus grand nombre de financements de thèse, qu'il sollicite déjà de façon significative (thèse CIFRE ; bourse AUF ; bourse Eiffel ; bourse du gouvernement français ou de gouvernements étrangers - par exemple, la Thaïlande).

Le CDE a su mettre en place des partenariats exemplaires avec les professionnels du droit (avocats, magistrats, commissaires aux comptes, juristes d'entreprise...) ainsi qu'avec les milieux professionnels et de grandes entreprises locales, nationales ou internationales, notamment en droit des transports et droit du sport.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

Le CDE est une unité très correctement organisée. La qualité de la gouvernance se traduit par une activité de recherche d'un excellent niveau, couvrant les principaux domaines du droit des affaires et par des recherches menées au sein des équipes, et non individuellement (par exemple, nombreux ouvrages réunissant des coauteurs ou des publications collectives). Ainsi, la rédaction d'un ouvrage portant sur les principales clauses des contrats d'affaires a permis d'impliquer les différents pôles de recherche du CDE et a pu constituer un axe de recherche transversal.

La mise en place d'un comité scientifique élargi au sein du CDE est annoncée pour 2011 avec la présence en son sein d'étudiants, de personnel administratif et de professionnels. Le CDE aurait besoin de recruter un responsable administratif chargé des programmes et échanges internationaux.

L'encadrement des doctorants est une des préoccupations majeures de l'équipe. L'amélioration des conditions matérielles (salle de lecture, bibliothèque, accès informatique...) a été très sensible avec l'ouverture de l'Espace Cassin et l'installation du CDE dans ce bâtiment récent. Des séminaires de méthodologie de la thèse sont aussi organisés ainsi que des réunions de laboratoire ayant pour objet de permettre au doctorant de présenter l'état d'avancement de ses travaux devant les enseignants-chercheurs afin d'obtenir conseils et recommandations.

Enfin, les membres de l'unité de recherche ont tous une activité d'enseignement dans les différents masters 2 et dans le cursus classique (LMD). Ils sont, également, impliqués dans les organes de direction de la Faculté de droit et dans l'Institut de droit des affaires, institut semblant chapeauter les formations.



- **Appréciation sur le projet :**

Pour le projet, le CDE a décidé de continuer à développer ses champs traditionnels de recherche :

- pôle « droit des contrats » : actualiser et développer l'études des clauses des contrats conclus entre professionnels ; développer l'approche européenne du droit des contrats ainsi que l'incidence des libertés fondamentales sur le contrat ; développer une thématique relative à la gestion contractuelle des crises économiques (ce thème paraissant particulièrement novateur) ;

- pôle « droit des sociétés » : diverses thématiques sont envisagées et donneront lieu à colloques et publications (par exemple, l'évolution du droit des sociétés dans le cadre européen ; les rapports des pactes d'associés avec les tiers ; les pouvoirs des juges consulaires dans la résolution des conflits entre associés) ;

- pôle « droit des transports » : les trois axes antérieurs sont maintenus et approfondis, notamment par une étude accrue du droit des transports terrestres dans des perspectives multi-modales ; le projet ANR SARGOS continuera jusqu'en 2013, le but étant de sécuriser les installations off-shore à l'égard d'intrusions malveillantes en provenance de la mer, ce projet étant développée dans le cadre d'un consortium piloté par SOFRESUD et regroupant trois entreprises de dimension internationale et trois équipes de recherche dont l'équipe de droit des transports du CDE ; le développement à l'international devra être renforcé avec les universités partenaires, notamment par la création de formations communes ;

- pôle « droit de la propriété intellectuelle » : au-delà des contributions et publications individuelles, trois colloques sont prévus sur les appellations d'origine, sur la normalisation privée internationale et sur « droit d'auteur, droit économique » ; ayant été retenue par l'OHMI (Office d'enregistrement des marques et des dessins et modèles de l'Union européenne), l'équipe va participer au programme de rencontres et de recherches entre enseignants-chercheurs et étudiants du monde entier, dans le cadre de cette Institution ;

- pôle « droit social de l'entreprise » : il tend à acquérir une visibilité - qu'il avait moins auparavant - par des sujets de thèse reliant le droit social à d'autres disciplines, par les communications spécifiques qui lui sont consacrées dans les colloques du CDE, par les publications des membres du CDE non spécialistes mais qui s'intéressent à ses problématiques ; il a été décidé d'accentuer ce mouvement.

Le CDE entend aussi impulser une dynamique plus forte au sein du pôle de recherche déjà mature («droit du sport») tout en lançant deux pôles nouveaux : « droit de l'environnement » et « droit de l'énergie ».

Pour le « droit du sport », il s'agit d'accentuer le développement antérieur en pérennisant la publication des Cahiers du droit du sport, en impulsant des publications collectives et des colloques sur les thèmes d'actualité du droit et du management du sport, enfin, en augmentant le nombre de doctorants dans cette spécialité.

Pour ce qui concerne le pôle « droit de l'environnement », ce droit a été, tout d'abord, abordé par le biais des formations (création de masters 2 spécialisés ; enseignements spécialisés dans des masters 2 plus généralistes), puis par celui, immergé dans la recherche, des sujets de thèse, enfin par l'organisation de colloques consacrés soit à cette thématique soit la mettant à l'honneur.

Dernier pôle, celui du «droit de l'énergie». Un master 2 a été créé sur ce thème (master 2 « Droit et gouvernance des énergies») et quelques contributions individuelles publiées. L'enjeu de son développement est important, il pourrait s'appuyer sur un partenariat existant déjà avec le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour la formation, lequel pourrait être élargi à la recherche. La constitution d'un axe de recherche en droit de l'environnement et en droit de l'énergie est intéressante, mais demeure embryonnaire pour l'instant.



Les projets présentés par le CDE ont un intérêt scientifique manifeste en phase avec l'actualité, le développement économique et les enjeux de la globalisation et doivent être soutenus. Toutefois, une clarification pourrait être souhaitée dans les domaines du droit social, du droit pénal, du droit de l'environnement et de l'énergie. Les recoupements avec les activités d'autres centres de recherche (Centre de droit social, centre de recherche en matière pénale, voire Centre Kayser pour le droit des contrats ou UMR 6201 « Droit public comparé, droit international, droit européen » pour l'environnement) sont inévitables et limitent les capacités de développement au sein du CDE de disciplines telles que le droit de l'environnement, le droit social, le droit pénal des affaires, le droit de l'énergie car, dans ces domaines de spécialités, le nombre d'enseignants-chercheurs du CDE est particulièrement réduit. Des coopérations, voire une réorganisation, pourraient être envisagées afin d'assurer la pérennité de ces axes de recherche. De plus, les pôles « droit des contrats d'affaires », « droit du sport » et « droit des transports » apparaissent comme les « locomotives » du Centre, il ne faudrait pas qu'un trop grand éparpillement des membres du CDE dans de nouvelles problématiques quelque novatrices et intéressantes qu'elles soient, se fasse au détriment de ses piliers fondateurs et porteurs.

Quant à la réalisation matérielle du projet, le CDE est doté d'un secrétariat qui assure le traitement de l'ensemble des tâches administratives relatives au fonctionnement courant d'une unité de recherche, ainsi que la gestion d'une partie des tâches liées aux manifestations organisées par le Centre et par ses équipes internes (colloques, séminaires, formations professionnelles). Il serait utile qu'il soit renforcé, notamment, pour permettre la participation du Centre à des appels d'offres nationaux et européens. Les dépenses programmées pour le prochain contrat portent essentiellement sur les déplacements d'enseignants-chercheurs et de doctorants, l'organisation et la participation à des colloques, et le sont de façon tout à fait classique. L'éclatement de la bibliothèque par équipes internes n'est pas une situation idéale dans la gestion des budgets de documentation.

<b>Intitulé UR / équipe</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>Note globale</b>
<b>CDE-Centre de Droit Economique</b>	<b>A+</b>	<b>A+</b>	<b>A</b>	<b>A</b>	<b>A+</b>

**C1** Qualité scientifique et production

**C2** Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

**C3** Gouvernance et vie du laboratoire

**C4** Stratégie et projet scientifique



**Statistiques de notes globales par domaines scientifiques**  
(État au 06/05/2011)

**Sciences Humaines et Sociales**

<b>Note globale</b>	<b>SHS1</b>	<b>SHS2</b>	<b>SHS3</b>	<b>SHS4</b>	<b>SHS5</b>	<b>SHS6</b>	<b>Total</b>
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**Intitulés des domaines scientifiques**

**Sciences Humaines et Sociales**

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

*Le Président*

**APPENDICE**

S2UR120001684 - CDE  
Centre de Droit Economique - 0132364Z

**Réponse du directeur d'unité : Jacques MESTRE**

NEANT

Marc PENA  
*Président de l'Université  
Paul Cézanne*



 L'Université est une chance.  
*Saisissez-la.*